13 ET 14 AOÛT 2016

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CREUSE

SUPER TROPHÉE de FRANCE

MX24

CROZANT (23)

24MX

évolis 23 — SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
AUX MILLES SAVEURS
VILLE CROZANT
MARTINET
Communauté de Communes Pays Dunois
APAC assurances
CA BANQUE ET ASSURANCES
CROZANT MOTO CLUB
24MX
MARIDAT matériel agricole
MX24
la ligue de l'enseignement — un avenir par l'éducation populaire
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
FOL 23
Région LIMOUSIN
LA CREUSE CONSEIL GÉNÉRAL
Marc Tourbier PHOTOGRAPHIES
EGOCUP

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CREUSE

3 Place Varillas - 23000 Guéret - Tél. : 05 44 30 07 96 – ufolep23@wanadoo.fr – www.ufolepo23.com

► 1er Comité départemental de France, 2ème Comité en Creuse, 4182 licenciés, 132 associations, 57 activités sportives pratiquées sur l'ensemble du département

► 3 types de pratiques : détente, loisirs et compétition.

3ème SUPER TROPHEE DE France UFOLEP – 24 MX

Les 13 et 14 août 2016 – au circuit Motocross de Crozant (23160)

Organisé en partenariat avec le Crozant Moto Club, représenté par son Président, M. Kévin BASGROT.

Un circuit homologué (Arrêté préfectoral n°2013210-01 en date du 29 juillet 2013) d'une longueur de 1556 mètres, d'une largeur moyenne de 7 mètres qui se situe à l'adresse suivante :

Circuit du Puy Barriou

Lieu dit « La Querlière »

23160 CROZANT

<u>Le Super Trophée de France de Motocross, c'est :</u>

- *450 pilotes sélectionnés dans toute la France*
- *15 régions* représentées (PACA, IDF, Picardie, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Franche Comté, Champagne Ardenne, Nord Pas de Calais, Auvergne, Centre,…).
- *1500 accompagnateurs / assistance pilotes*
- *300 bénévoles investis sur les 2 jours de course*
- + de *5000 spectateurs* attendus.
- 15 Officiels de la Commission Nationale Sportive de l'Ufolep Nationale

<u>6 Catégories de pilotes dont :</u>

- Une catégorie réservée exclusivement aux Féminines qui vont se retrouver à défendre leur place entre elles pour cette finale nationale.
- En 85 cm3, catégorie appelée SOLO A, ce sont les plus jeunes pilotes qui vont défendre leur région. Ils sont âgés entre 12 et 16 ans et ces jeunes sont de la graine de champion, l'avenir du motocross.

- En 125 cm3, catégorie appelée SOLO B, ces pilotes roulent sur des 125 cm3 2temps ou des 250 4temps, ce sont des pilotes très fougueux, qui n'ont peur de rien… du grand spectacle quand tous ces pilotes se retrouvent derrière la grille de départ.
- En 250 cm3, catégorie appelée SOLO C/D, nous pouvons considérer que c'est la catégorie reine ! Des pilotes puissants, les « gros bras » qui roulent au guidon de leur 250 2temps ou 450 4temps.
- La catégorie Prestige qui rassemble les meilleurs pilotes de plus de 40 ans. Ces pilotes sont souvent très expérimentés et ils savent utiliser leurs acquis
- Et pour finir, la catégorie très spectaculaire des Quads dont les pilotes défendront à 4 roues les couleurs de leurs Régions et garantiront à coup sûr le spectacle !

PROGRAMME ET PARTENAIRES

Entrées payantes : ***8€/jour***

Programme des Courses :

- ***Le vendredi :***
  - accueil des pilotes (à partir de 10h)
  - contrôles administratifs et techniques (10h - 20h)
- ***le samedi :***
  - 7h – 8h : accueil des pilotes
  - 8h15 – 12h30 : séances d'entrainements,
  - 14h – 19h : 1ère manches de toutes les séries
- ***Le dimanche :***
  - 8h – 12h30 : 2ème manches des séries,
  - 14h – 18h45 : 2ème manches et finales,
  - 19h : remise des récompenses

Animations :

- Buvettes et restauration sur place (snack et restaurant)
- Village d'exposants
- Défilé des Pilotes et de leurs accompagnateurs par Régions
- Feu d'artifices
- Soirée Mousse et Dancefloor

Partenaires :

24 MX – MX2K - Conseil Régional du Limousin – Conseil départemental de la Creuse – DDSCPP23– la Ville de Crozant - la Communauté de Communes du Pays Dunois – la FOL 23 – Crédit Agricole Centre France - ECOCUP – ADAS Music – Auterie Artifices – Hôtel du Lac – Berry Boissons – l'Auberge de la Vallée – Aux Milles Saveurs – La Croix Rouge Française – EURL Ambulances Bruno BESSE – EURL Martinet – EVOLIS 23 – Maridat 23 – SAS Chavegrand – Mario TARANTINI Photographie – APAC Assurances.

CONTACTS

LES CO-ORGANISATEURS

Déléguée Départementale UFOLEP 23
Véronique MICHNOWSKY - FORICHON
3 PLACE VARILLAS
23000 GUERET
tel : 05 44 30 07 96
email : ufolep23@wanadoo.fr

Président de Crozant Moto Club
Kévin BASGROT
La QUERLIERE
23160 CROZANT
tel : 05 55 63 81 13
email : crozantmotoclub@orange.fr

Commission Nationale Sportive
Lionel BALLIGAND
605 Route de Sougey
01340 MARSONNAIS
tel : 04 74 51 17 22 / 06 10 03 92 30
email : lidajo@orange.fr

LES STRUCTURES ORGANISATRICES

UFOLEP 23

Site : https ://www.cd.ufolep.org/creuse
Facebook : https://fr-fr.facebook.com/ufolep.creuse
Site Event :
Véronique MICHNOWSKY – FORICHON : 06 76 06 25 97
Email : ufolep23@wanadoo.fr

CROZANT MOTO CLUB

Facebook : https://www.facebook.com/**Crozant-moto-club**-205810486148659/

Kévin BASGROT : 06 70 72 71 42

Email : crozantmotoclub@orange.fr

HISTORIQUE

Le Moto Club de Crozant

Ce club créé en 1973 affilié FFM et a cessé toute activité en 2006 (mise en sommeil).
C'est avec une grande motivation qu'une nouvelle équipe a fait revivre cette association en 2011 et s'est affiliée à l'UFOLEP. Elle possède aujourd'hui une piste de cross homologuée et organise de nombreuses évènements: Entrainements / Educatifs / Course sur prairies / moto cross quad / randonnées loisirs etc….

Le terrain en 2011 avant les travaux

Le terrain après les travaux (2015)

L'association « Moto Club de Crozant » a créé en mars 2014 une section « Activités Physiques d'entretien » et propose à ses adhérents de nombreuses activités sportives comme la Zumba, du fitness, des soirées Black Zumba etc.... Ces animations sont encadrées par un éducateur sportif UFOLEP avec laquelle l'association est conventionnée.

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CREUSE

NOTRE QUOTIDIEN – NOS MISSIONS

VIE SPORTIVE:

- 77 activités déclarées par nos associations
- 52 activités pratiquées sur la Creuse
- 46 activités structurées

Seulement 9 C.T D composées de 68 bénévoles et qui regroupent 25 activités
Les autres activités (21) sont gérées directement par le Comité

- 1007 manifestations compétitives organisées
- 677 équipes départementales concernées par un Championnat départemental
- 186 manifestations dites de « Loisirs »

30% = APE	18% = Pétanque	16% = Activités cyclistes

4182 Licenciés en 2015

132 associations affiliées en Creuse

8 Professionnels salariés de l'UFOLEP 23

(Une déléguée, une secrétaire et 6 éducateurs sportifs)

REPRESENTATION GLOBAL DES ACTIVITES UFOLEP EN %

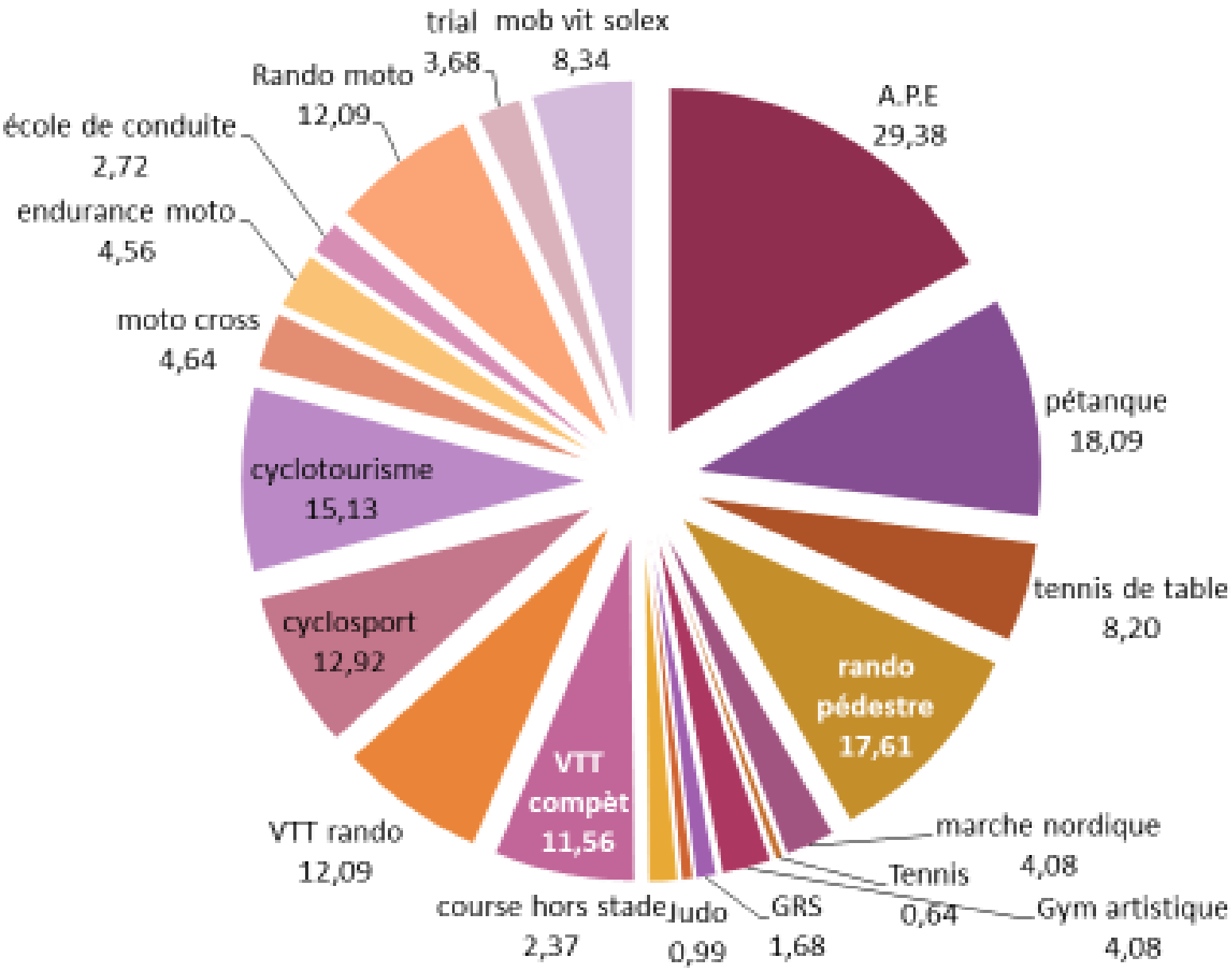

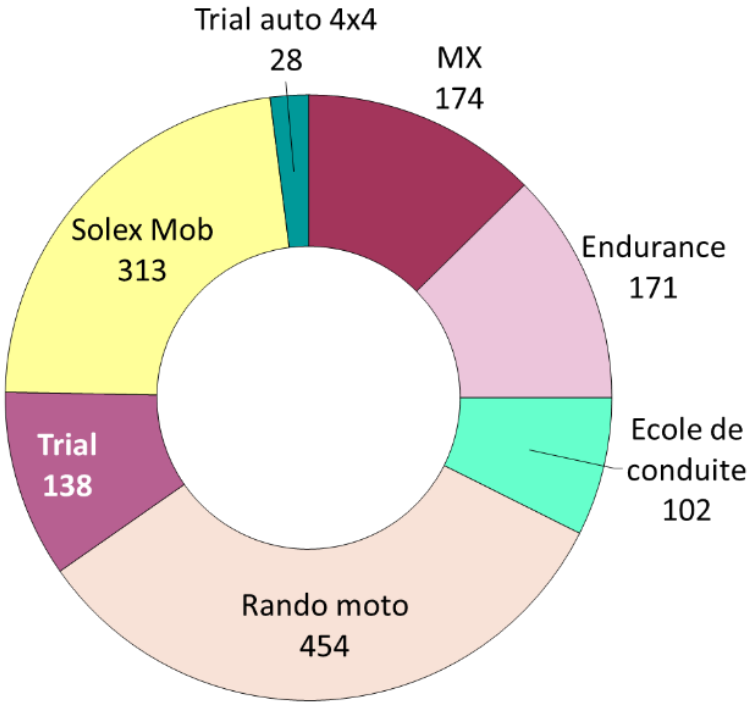

SPORTS MECANIQUES

- **20 associations**
- **422 licenciés (-63)**

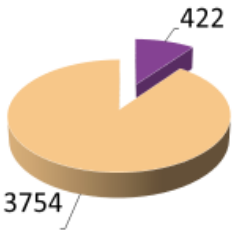

LES SERVICES ET LES CONTACTS

PHARMACIES

DUN LE PALESTEL:

Pharmacie BONGRAND: 47 grande rue 23800, DUN LE PALESTEL
TEL: 05.55.89.04.22
Pharmacie LASFARGEAS: 8 place de la poste, 23800 DUN LE PALESTEL
TEL: 05.55.89.14.22
Pharmacie SERS: avenue Emile Genevoix, 23800 DUN LE PALESTEL
TEL: 05.55.89.15.55

EGUZON

Pharmacie AUPHELLE-PICAUD: 8 place République, 36270 EGUZON CHANTOME
TEL: 02.54.47.43.81

SAINT SEBASTIEN:

Pharmacie BARAILLE CHRISTINE: officine : 20 place Champ de Foire, 23160 SAINT SEBASTIEN
TEL: 05.55.63.50.59

LA SOUTERRAINE:

Pharmacie BOUCHARDON: 1 place du Marché, 23300 LA SOUTERRAINE
TEL: 05.55.63.04.42
Pharmacie DALLOT: 40 rue Hyacinthe Montaudon, 23300 LA SOUTERRAINE
TEL: 05.55.63.02.11
Pharmacie LAMARE: 21 place du Marché, 23300 LA SOUTERRAINE
TEL: 05.55.63.24.81
Pharmacie de la Sedelle: 8 rue Georges Marlaud, 23300 LA SOUTERRAINE
TEL: 05.55.63.02.75

MEDECINS

DUN LE PALESTEL

DOCTEUR BERGER PATRICK: 23 rue des Sabots, 23800 DUN LE PALESTEL
TEL: 05.55.89.17.47

DOCTEUR LASSALLE PATRICK: 24 avenue Charles de Gaulle, 23800 DUN LE PALESTEL
TEL: 05.55.89.08.45

SAINT SEBASTIEN

DOCTEUR GORGEON Laurence: 6 place Jean et Maurice Gary, 23160 SAINT SEBASTIEN
TEL: 05.55.63.50.40

LA SOUTERRAINE

DOCTEUR DETOUR DIDIER: 4 place Amédée Lefaure 23300 LA SOUTERRAINE
TEL: 05.55.63.04.00
DOCTEUR FISTRE André: 2 rue Coq 23300, LA SOUTERRAINE
TEL: 05.55.63.34.70

VILLARD

DOCTEUR BRISMOUTIER CHRISTIAN: lieu dit la Quenière, 23800 VILLARD
TEL: 05.55.89.10.55

HOPITAUX

CENTRE HOSPITALIER DE GUERET : 36, avenue de la Sénatorerie BP 159, 23011 GUERET CEDEX
TEL: 05.55.51.70.00

CHU LIMOGES : 2 avenue Martin Luther King, 87000 LIMOGES
TEL: 09.61.65.22.20

CHU CHATEAUROUX : 216 avenue de Verdun, 36000 LIMOGES
TEL: 02.54.29.60.00

GARAGES AUTOMOBILES

Garage du Centre
Atelier de réparation automobile
Adresse : Avenue Benjamin Bord
23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 01 26

GARAGE RICHARD SARL
Atelier de mécanique automobile
Adresse : 18 Chabanne
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois
Téléphone : 05 55 89 16 48

AUTOSUR
Centre de contrôle technique
Adresse : Avenue du Docteur Bord
23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 02 05

GARAGE R.CHAMBRAUD & FILS SARL - CITROËN
Atelier de réparation automobile
Adresse : 8 Boulevard Jean Moulin
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 63 08 89

FORD - GARAGE DES OLIVIERS
Garage automobile
Adresse : Boulevard Belmont
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 63 11 3

EXPRESS AUTO
Atelier de réparation automobile
Adresse : Bis, 26 Rue de Bessereix
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 63 88 09

BROUSSOULOUX DAMIEN
Carrosserie et peinture automobile
Adresse : 5 Place Presbytère, 23160 Crozant
Téléphone : 05 55 89 80 37

TOP GARAGE
Atelier de réparation automobile
Adresse : bis, 26 Rue de Bessereix
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 63 88 09

RENAULT / GARAGE LES PEUPLIERS
Atelier de réparation automobile
Adresse : Boulevard Jean Moulin
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 63 23 23

PENE AUTO
Atelier de réparation automobile
Adresse : 1 Rue Henri Pluyaud
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 63 37 23

RENT A CAR - LA SOUTERRAINE
Agence de location de voitures
Adresse : 26B Rue de Bessereix
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 63 30 31

ALIMENTATION

BARAILLE BOUCHERIE
Boucherie
Adresse : 28 Gr Grande Rue, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 08 63

CARO DOMINIQUE
Pâtisserie
Adresse : 31 Gr Grande Rue, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 13 30

REYNAUD RAYMOND
Ferme
Adresse : 8 Route de Villard, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 00 2

INTERMARCHE SUPER
Supermarché
Adresse : 7 Avenue d'Auvergne, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 22 64

LE FOURNIL DUNOIS
Boulangerie-pâtisserie
Adresse : 73 Gr Grande Rue, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 68 24

MICHEMAG
Supermarché
Adresse : Route Guéret, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 09 63 21 36 83

DEVAUX GEORGES
Ferme
Adresse : 16 Gr Grande Rue, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 19 05

BETOUX ANDRE
Boucherie
Adresse : 19 Gr Grande Rue, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 07 54

CHAVEGRAND STE EXPLOITATION
Fromagerie-crèmerie
Adresse : Lascoux, 23800 Maison-Feyne
Téléphone : 05 55 89 09 31

GB ALIMENTATION
Marché alimentaire
Adresse : 6 Rue Albert Joyeux
87160 Saint-Sulpice-les-Feuilles
Téléphone : 05 55 76 25 37

CAMPINGS – HOTELS

CAMPING CAMP MUNICIPAL
Route d'Argenton
23800 DUN LE PALESTEL
Téléphone : 05 55 89 01 30

CAMPING LA FORET
Le Bourg
23800 DUN LE PALESTEL
Tél. : 05 55 89 01 30

CAMPING DE LA CAZINE
Étang de la Cazine
23300 NOTH

HOTEL A LA PORTE SAINT JEAN
Parking Centre Ville
23300 LA SOUTERRAINE
Tél : 05 55 63 90 00

HOTEL LA FONTAINE AUX LOUPS
1 rue Pré de l'Arche
23800 SAINT SULPICE LE DUNOIS
Tél : 05 55 89 25 99

AUBERGE DU TILLEUL
12 Place de l'Eglise
23320 BUSSIERE DUNOISE
Tél : 05 55 81 60 60

INTER HOTEL ALEXIA
9 La Prade
23300 LA SOUTERRAINE
Tél : 05 55 89 33 08

HOTEL VEDETTE DU LAC
Pont de Crozant Bourg
23160 CROZANT
Tél : 05 55 89 81 96

CHATEAU DE LA CAZINE
La Fot
23300 NOTH
Tél : 05 55 63 97 10

HOTEL BATEAU DU LAC
Pont de Crozant Bourg
23160 CROZANT
Tél : 05 55 89 81 96

HOTEL DES RUINES
Le Bourg
23160 CROZANT
Tél : 05 55 89 80 56

HOTEL JINJAUD
4 route de Limoges
23300 LA SOUTERRAINE
Tél : 05 55 63 02 53

HOTEL LE PASSE MURAILLE
16 Place Docteur Parrain
23300 LA SOUTERRAINE
Tél : 05 5 63 29 34

RESTAURANTS

LE PALETEAU
Restaurant
Adresse : 39 Rue des Sabots, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 89 13 46

DUBOIS STEPHANE
Pizzeria
Adresse : 24 Rue Grande, 23800 Dun-le-Palestel
Téléphone : 05 55 63 93 84

AUBERGE DU PRIEURE
Restaurant
Adresse : Bourg, 23800 Colondannes
Téléphone : 05 55 89 23 71

AUBERGE DE LA FONTAINE AUX LOUPS
Restaurant
Adresse : 1 rue du Pré de l'Arche
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois
Téléphone : 05 55 89 25 99

AUBERGE DES PECHEURS (Brasserie)
Adresse : 2 Rue des Pradelles
23800 La Celle-Dunoise
Téléphone : 05 55 89 02 45

LA BERGERIE
Restaurant
Adresse : 18 Rue des Pradelles, 23800 La Celle-Dunoise
Téléphone : 05 55 89 67 16

LES ARTISTES DU CONFLUENT
Restaurant
Adresse : 2 Place de l'Église, 23450 Fresselines
Téléphone : 05 55 89 00 34

AUBERGE DE LA VALLEE
Auberge
Adresse : 14 Rue Armand Guillaumin, 23160 Crozant
Téléphone : 05 55 89 80 03

AUBERGE DU TILLEUL BAR RESTAURANT
Café et restaurant de grillades
Adresse : 12 Place Eglise, 23320 Bussière-Dunoise
Téléphone : 05 55 81 60 60

HOTEL - RESTAURANT DU LAC

Adresse : Pont de Crozant, Le Goutatin
23160 Crozant
Téléphone : 05 55 89 81 96

RESTAURANT DES RUINES

Restaurant

Adresse : 16 Route ISABELLE D'ANGOULEME, 23160 Crozant
Téléphone : 05 55 89 80 5

AUBERGE DU TILLEUL BAR RESTAURANT

Café et restaurant de grillades

Adresse : 12 Place de l'Église, 23320 Bussière-Dunoise

JARDIN-RESTAURANT BIO-ECOLOGIQUE UTOPAILLE

Restaurant biologique

Adresse : Les Ribières 23, les Chers
23800 La Celle-Dunoise
Téléphone : 05 55 63 74 45

CONCESSIONNAIRES – MAGASIN DE MOTO - EQUIPEMENTS

ATOMIC MOTO

Garage de réparation pour motos

Adresse : 172 Route de Bourganeuf, 23000 Guéret
Téléphone : 05 55 41 85 62

L.S MOTO

Concessionnaire et distributeur de motos

Adresse : Avenue René Cassin, 23000 Guéret
Téléphone : 05 55 52 11 11

MOTO BIKE 23

Garage de réparation pour motos

Adresse : 24 Rue Jules Sandeau, 23200 Aubusson
Téléphone : 05 55 66 16 42

SHOP-MOTO

Commerce de pièces et d'accessoires pour motos

Adresse : 7 Rue de la Font aux Moines
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 89 47 65

ANNEXE MOTO

Magasin de motos

Adresse : 20 Rue de l'Hermitage
23300 La Souterraine
Téléphone : 05 55 89 16 10

SAS MOTO STARTER - CLEAN AUTO

Garage de réparation pour motos

Adresse : 3 Rue des Métiers, 36400 La Châtre
Téléphone : 02 54 30 55 30

POLE MOTO LIMOGES

Concessionnaire et distributeur de motos

Adresse : 9 Rue Pierre de Fermat, 87280 Limoges
Téléphone : 05 55 33 44 61

SPORTMAN MOTOS

Concessionnaire et distributeur de motos

Adresse : ZI Nord, Rue Edouard Goursat
87280 Limoges
Téléphone : 05 55 56 74 01

DAFY MOTO LIMOGES (CVM MOTO)

Concessionnaire et distributeur de motos

Adresse : 22 Rue Ettore Bugatti, 87280 Limoges
Téléphone : 05 55 31 15 3

ADVENTURE BMW Motorrad

Magasin de motos

Adresse : Avenue du Président John Kennedy
87000 Limoges
Téléphone : 05 55 10 38 42

DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plus de 10 ans, l'UFOLEP s'est engagée dans le développement durable et la limitation des impacts environnementaux de ses manifestations.

- Tapis absorbant obligatoire dans chaque stand mécanique
- Mise en place d'un « tapis » au sol, au stand restauration rapide

·

Tri sélectif :

- **avec un conteneur « verre »**
- **avec une benne « pneus »**

Pour recyclage - présence sur le lieu de la manifestation (en plus de ceux existantes sur la commune)

En partenariat avec EVOLIS 23

· Distribution à chaque équipage de sac poubelles, avec bennes pour réception

Utilisation « d 'éco-verre » spécialement créés pour la manifestation

-Permet de ***réduire l'empreinte écologique*** grâce à la réutilisation et au recyclage des éco-verres.

-Permet de communiquer tout en ***sensibilisant*** les participants sur ce geste durable.

Utilisation de l'outil ADERE

L'outil ADERE permet de s'interroger sur l'éco conception de son évènement à travers une liste de questions, ainsi il est plus facile de mesurer évaluer et gérer l'impact écologique de cette manifestation sur l'environnement.

Un questionnaire type sera ainsi rempli par les organisateurs afin de comprendre et trouver les solutions pour que l'ensemble de la manifestation respect au maximum l'environnement.

MODALITES GENERALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

SUPER TROPHEE DE FRANCE - 24 MX - 2016

LE PILOTE :

Celui-ci remplit le bulletin d'inscription individuel, le signe et joint les chèques demandés ainsi que l'enveloppe timbrée pour recevoir sa confirmation d'engagement et les tickets lui permettant d'accéder au parc pilote. Le tout étant adressé au responsable de sa région.

LE RESPONSABLE DE REGION :

Par l'intermédiaire du Délégué Régional, CTS, ARD qui reçoit l'identification et le code de la région, le responsable de la région transcrira sur le formulaire informatique les renseignements demandés pour chaque pilote sélectionné.

Cette grille sera saisie directement sur le site d'inscription fourni par l'UFOLEP nationale. Elle aura la même forme que la grille qui était complétée manuellement les années précédentes. Elle sera imprimée, signée par le du Délégué Régional, CTS, ARD de la Région et jointe au dossier papier envoyé au représentant de la CNS Moto.

- Respecter scrupuleusement les délais d'inscription :
- **4 juillet 2016** le cachet de la poste faisant foi pour témoigner de la date d'envoi des dossiers d'inscription papier.
- Toutes les inscriptions reçues après le **9 juillet 2016** ne seront pas prise en compte.

- **Le responsable régional des inscriptions adresse obligatoirement :**

- Les listes d'inscription collectives par catégorie, dans l'ordre de qualification, impression de la saisie informatique format A4 mode paysage.
- Les engagements individuels et autorisations parentales (pour les mineurs),
- Les classements régionaux (ou départementaux) certifiés conformes,
- Le chèque collectif de frais de parc ;
- Les chèques individuels de caution, agrafés à l'engagement.
- L'enveloppe individuelle pour les retours d'engagement: format C4 à l'adresse de chaque pilote, affranchie à **3,20 €.**
- Respecter le règlement pour les inscriptions :
- Le temps de traitement des inscriptions étant relativement court, vous comprendrez qu'il ne pourra être accordé de délai supplémentaire pour régulariser certaines anomalies ou oublis apparaissant dans les dossiers d'inscriptions.
- Il serait dommage de ne pouvoir qualifier certains licenciés, voire toute une région, pour des questions de formalités.
- En conséquence, afin d'assurer la conformité de chaque qualification régionale et d'établir le suivi nécessaire, vous êtes priés d'établir les classements régionaux arrêtés au **3 juillet 2016** et de fournir un dossier d'inscription conforme au règlement du S.T.F. - 24 MX de Moto-cross.
- Acceptation des inscriptions :

Tout inscrit dans la liste doit satisfaire à chacune des obligations du règlement du S.T.F. – **Tarifs :**

- □ Droit d'inscription : 13 € par pilote adulte et 6 € par pilote jeune. (Licence jeune).
- □ Les droits d'inscriptions seront facturés par l'échelon national aux comités régionaux.
- □ Frais de parc : 9,50 € par pilote.

Les frais de parc devront être acquittés sous forme d'un chèque collectif libellé à

l'ordre de l'UFOLEP.

- □ Caution : 55 € par pilote adulte et 35 € par pilote jeune

Les cautions devront être acquittées sous forme d'un chèque individuel libellé à l'ordre de l'UFOLEP, agrafé au dos de la fiche d'inscription individuelle.

MODALITES PARTICULIERES D'INSCRIPTION

CATEGORIES INSCRITES	SOLO A	SOLO B	SOLO C/D	PRESTIGE	FEMININES	QUAD
Nbre max. de pilotes susceptibles d'être engagé par région	10	10	10	7	4	4
Nbre de pilotes possibles pour l'année* (en fonction des quotas nationaux)	6	7	5	3	2	4
Classement Régional provisoire arrêté le :	3 juillet 2016					
Date limite d'inscription:	9 juillet 2016					

* Les pilotes inscrits au-delà de ce nombre seront acceptés dans la mesure des places disponibles. En conséquence la région peut demander l'inscription du nombre maximum de pilotes prévu sur l'imprimé, mais les participants ne seront réellement inscrits qu'après confirmation par la C.N.S Moto.

Adresse unique d'inscription pour les comités régionaux:

Lionel BALIGAND
605 Route du Sougey
01340 MARSONNAS
Tél. 04.74.51.17.22

Les pilotes qualifiables doivent s'inscrire auprès de leur responsable régional.

Les responsables régionaux doivent impérativement établir un chèque collectif pour les frais de parc.

EXTRAITS COMMENTES DES REGLEMENTS RELATIFS AUX INSCRIPTIONS DU S.T.F. - 24 MX

Article II – Catégories

Le Super Trophée de France – 24 MX est ouvert aux catégories suivantes :

- □ SOLO A (jusqu'à 90 cc) ouverte aux « jeunes » de 12 à 15 ans
- □ SOLO B ouverte aux pilotes âgés de 14 ans et plus (de 91 à 125 cc 2 temps) et de 16 ans et plus (de 126 à 250 cc 4 temps).
- □ SOLO C /D ouverte aux pilotes de 16 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 126 et 250 cc 2 ou 4 temps, de 18 ans et plus pour une cylindrée supérieure à 251 cc 2 ou 4 temps.
- □ PRESTIGE ouverte aux pilotes âgées de 40 ans et plus utilisant des machines de cylindrée supérieure ou égale à 125 cc (cf. Annexe Sport Mécaniques Moto).
- □ FEMININES ouverte aux pilotes féminines utilisant des machines de cylindrée supérieure ou égale à 125 cc. A défaut d'un nombre suffisant de participantes les féminines seraient intégrées dans les manches de la catégorie Prestige.
- □ QUAD : idem catégorie féminines.

Article III – Concurrent(s)

Le Super Trophée de France UFOLEP - 24 MX de Moto-cross est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence UFOLEP pratiquant moto-cross code 29034 en cours de validité et dont l'âge minimum, à la date de référence (cf. article 3.1.1.) est fixé comme suit (cf. Annexe Sport Mécanique Moto) :

- □ SOLO A : nés entre 2001 et 2004 suivant la date de référence. (exemple : nés entre le 03/03/2001 et le 02/03/2004 pour une date de référence 1ère épreuve au 02/03/2016.
- □ SOLO B : nés avant 2002 de la date de référence (exemple : nés avant le 03/03/2002) pour une date de référence 1ère épreuve au 02/03/2016.
- □ SOLO C : nés avant 2000 de la date de référence (exemple : nés avant le 03/03/2000 pour une date de référence 1ère épreuve au 02/03/2016.
- □ SOLO D : nés avant 1998 de la date de référence (exemple : nés avant le 03/03/1998) pour une date de référence 1ère épreuve au 02/03/2016.
- □ PRESTIGE : nés avant 1976 de la date de référence (exemple : nés avant le 03/03/75) pour une date de référence 1ère épreuve au 02/03/2016.
- □ FEMININES : même critère d'âge pour les mêmes cylindrées, il n'y a pas de dérogation aux conditions d'âge pour les féminines.
- □ QUAD : même critère d'âge pour les mêmes cylindrées.

Le CASM est obligatoire pour les nouveaux licenciés à partir de la saison 2005/2006, quel que soit l'âge.

Les licenciés avant Septembre 2005 doivent avoir le CASM ou le permis moto de la catégorie concernée.

3.1 Dates définitions.

3.1.1 – Dates de references :

Est considérée comme « date de référence » la date de la première épreuve du Championnat Régional ou Départemental faisant office de qualification pour le S.T.F. Cette date est donc différente selon les régions ou départements référents.

Tableau récapitulatif des seuils d'âges requis à la date de référence*

*1ère épreuve du championnat régional, à défaut départemental, qualificatif pour le S.T.F.

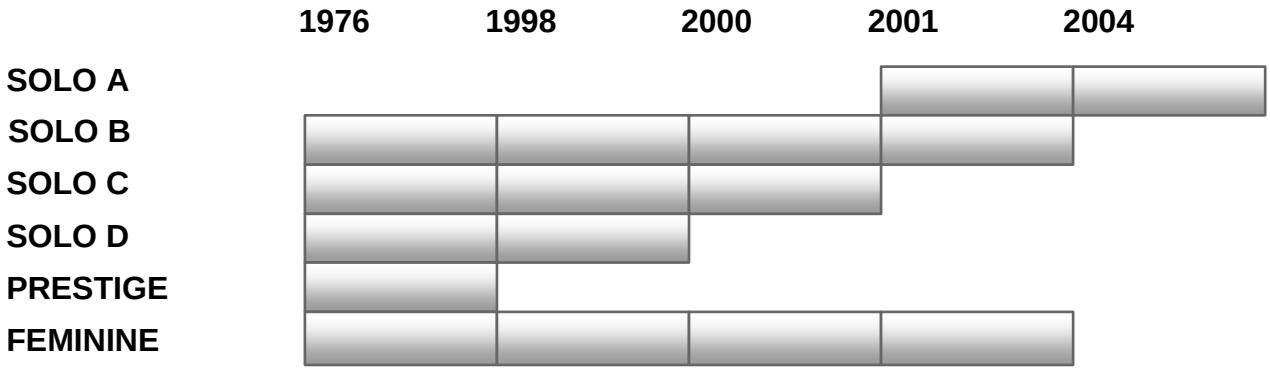

3.1.2 - Année de référence (licence jeunes)

Ne pas confondre la « date de référence » servant de validation de la qualification au S.T.F. dans une catégorie, et « l'année de référence » prise en considération pour la délivrance de la licence UFOLEP jeune. Pour cette saison l'année de référence « licence jeune » est 2000 et après (16 ans et moins).

Article 3.2 - Sélections- Conditions de participations

Les sélections sont sous la responsabilité conjointe du délégué régional ou départemental et/ou du responsable de la commission Technique départementale ou régionale.

- En priorité par rapport au classement provisoire du championnat régional UFOLEP en cours, arrêté à la date figurant sur la circulaire d'organisation (cf. dossier d'inscription).

- A défaut de classement régional existant, par rapport au classement provisoire du championnat UFOLEP départemental en cours, arrêté à la date figurant sur la circulaire d'organisation (cf. dossier d'inscription). Dans ce cas, le nombre de participants sera divisé par le nombre de départements de la région (valeur approchée par défaut).

- A défaut de classement régional ou départemental provisoire en cours, le délégué régional ou départemental pourra utiliser le classement de l'année précédente après l'accord de la CNS Moto.

- Dans tous les cas la qualification n'est acquise qu'aux pilotes ayant participé à toutes les épreuves du championnat régional, à défaut départemental ; sauf cas de force majeure reconnue par la Commission Technique Régionale ou Départementale.

3.3- Pilotes IMBA
Les pilotes qui ont participé à toutes les épreuves de l'IMBA de la saison en cours sont qualifiés par leur Région d'origine en supplément de la délégation régionale. Les pilotes IMBA doivent répondre aux mêmes critères de qualification que les autres pilotes (cf. article 3.2). Ils pourront constituer une délégation particulière lors de la présentation des pilotes.

4.2 – Numéros de plaques

Les machines doivent porter 3 plaques portant les numéros de course. Les tailles et les couleurs de chiffres et des fonds de plaques doivent être réglementaires en tailles et en couleurs soit :

SOLO A	Plaques blanches	Numéros noirs
SOLO B	Plaques noires	Numéros blancs
SOLO C/D	Plaques vertes	Numéros blancs
PRESTIGES	Plaques jaunes	Numéros noirs
FEMININES	Plaques jaunes	Numéros noirs
QUADS	Plaques blanches	Numéros noirs

Les plaques de couleurs « fluo » sont interdites, la publicité ou toute marque distinctive est interdite sur les plaques et sur les numéros.

4.2.1 – Dimensions des plaques et numéros
Les dimensions des plaques de course sont de 280 mm X 235 mm. Elles seront au nombre de 3 (2 latérales et 1 frontale).
Dimensions des chiffres : Hauteur de 140 mm ; Epaisseur de 25 mm ; Largeur de 80 mm (sauf le 1 = 25 mm), espacement entre les deux chiffres de 25 mm.

Article VII – Engagement
7.1 – Pilote qualifiable, définition

Le championnat régional, ou à défaut départemental, doit :
Comporter un minimum de 3 épreuves pour être validé. Toutes les épreuves du championnat régional ou départemental comptent pour la qualification au STF, à compter du 1er septembre à la date fixée chaque année de clôture des engagements du STF. .Les régions organisant moins de trois épreuves dites qualificatives pour le S.T.F.-24 MX avant la date limite d'inscription, se verront refuser leur inscription au S.T.F.-24MX pour la ou les catégories concernées.
En cas de force majeur justifié, un pilote devra avoir participé à la moitié des épreuves du championnat régional, ou à défaut départemental, pour être qualifiable pour le S.T.F.-24MX.

Les justificatifs d'absences ne sont pas pris en compte pour comptabiliser le nombre minimum de participations (exemple : un pilote qui n'a participé qu'à 2 épreuves sur 6, étant blessé lors des 4 épreuves suivantes, ne peut pas s'inscrire au S.T.F.-24MX). Toutes les absences aux épreuves du championnat régional, ou à défaut départemental, devront être justifiées lors de l'inscription au S.T.F.-24MX (une attention toute particulière devra être alors apportée à la présentation des classements régionaux, ou départementaux, afin d'y faire figurer clairement les

absences et/ou les manches ou les épreuves non courues).
Ne seront retenus que les motifs d'absences suivants :

- maladie ou blessure,
- événement familial,
- raison professionnelle,
- casse, vol ou accident mécanique.

Tous ces motifs d'absences doivent être justifiés par :

- un certificat médical ou d'hospitalisation,
- une attestation de cérémonie,
- un certificat de l'employeur,
- une déclaration de gendarmerie,
- une attestation du directeur de course.

Tous ces justificatifs doivent comporter le cachet de l'organisme délivrant l'attestation et doivent être contresignés par un délégué départemental ou régional (cachet et signature) sous peine de nullité.

7.2 – Engagement au Super Trophée de France - 24MX

Tout pilote UFOLEP répondant aux critères de qualification peut prétendre à une inscription auprès de sa Commission Technique Régionale ou Départementale.
Un coureur ne pourra participer au Super Trophée de France-24MX que dans une seule catégorie, celle pour laquelle il a été qualifié par son département ou sa région suivant le classement provisoire départemental ou régional de la catégorie ayant justifié sa qualification, exception faite pour les féminines de catégorie supérieure à 90 cc. Exemples : un pilote classé en catégorie A dans sa région ne pourra participer qu'en catégorie A au S.T.F.-24MX (s'il répond aux autres critères de qualification). Un pilote classé en catégorie C/D dans sa région ne pourra pas participer en Prestige au S.T.F.-24MX, etc….
Lorsque la catégorie n'existe pas au niveau départemental ou régional, il n'y aura pas de sélection au S.T.F.-24MX. La Commission Nationale encourage les régions à ouvrir une série Prestige concourant à part, néanmoins pour la qualification au S.T.F.-24MX, tout pilote de plus de 40 ans classé Prestige et ayant participé à toutes les rencontres de son championnat pourra postuler.
Pour les concurrents mineurs, l'engagement devra inclure obligatoirement une autorisation parentale dûment signée.

7.5 – Dispositions financières à l'inscription

7.5.1 – Droits d'inscriptions

Voir « Modalités Générales d'inscription et de Participation » du présent document.

7.5.2 – Frais de parc pilotes

Voir « Modalités Générales d'inscription et de Participation » du présent document.

7.5.3 - Caution

Voir « Modalités Générales d'inscription et de Participation » du présent document.
Le chèque individuel de caution sera détruit après le STF sous réserve de restitution du transpondeur, chaque responsable de région assure la collecte de ceux-ci. En cas de non restitution, détérioration du transpondeur, le chèque de caution sera conservé et encaissé.

En cas d'absence du pilote, le remboursement de la caution ne pourra intervenir que sur présentation d'une lettre de demande de remboursement émanant de l'intéressé, approuvée par son responsable de la Commission Technique Régionale ou Départementale et adressée, dans lai maximum de 15 jours après le S.T.F.-24MX, au responsable de la C.N.S. Moto, accompagnée obligatoirement d'un certificat médical ou d'un justificatif officiel ainsi que la totalité des tickets et passer qui lui auront été adressés.

7.6 – Nombre d'engagés

7.6.1 **– Calendrier des épreuves régionales**

Le calendrier des épreuves régionales :

- est élaboré par la Commission Technique ou le Responsable régional,
- est homologué par le Comité Régional, cachet et signature,
- est obligatoirement joint aux listes d'inscriptions sous peine de nullité de la demande d'inscription,
- ne comportera que les épreuves réellement réalisées,
- devra être formulés comme l'exemple ci-après.

Région : ..... Catégorie : .....

N° épreuves	Date	Lieu
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Nom, prénom : .....

Fonction dans la région : .....
certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à ....., le .....
Signature et cachet du comité régional:

7.6.2 – **Nombre d'engagés par région**

Les pilotes qualifiables et inscrits doivent figurer parmi les 30 premiers du classement régional pour les catégories SOLO A, B, C/D, parmi les 15 premiers du classement régional pour la catégorie Prestige et figurer dans le classement régional pour la catégorie Féminine (supérieure à 80 cc).
Chaque région peut inscrire au maximum 10 participants en SOLO A, B, C/D, 7 en Prestige, 4 en Féminine et 4 en Quad.
Le nombre définitif de pilotes inscrits par région sera déterminé en fonction des quotas nationaux fixés annuellement (cf. Modalités Générales d'inscription et de Participation du présent document).
La région, ou le département, pourra demander l'inscription du nombre maximum de pilotes prévus sur l'imprimé mais les participants ne seront réellement inscrits qu'après confirmation par la CNS.

Le classement régional devra être formulé comme l'exemple ci-après :

Région : ……
Catégorie : ……
Nom, Prénom et coordonnées du responsable des classements :
……

Exemple:

Place	Nom	Prénom	Pts 1ère rencontre	Pts 2ème	Pts 3ème	Pts 4ème	Total pts régional
1			60	55	57	60	232
2			57	60	55	57	229
3			55	45	60	55	215
4			50	47	50	55	202
5			49	30	55	57	191
6			30	49	57	54	190

Nom, prénom : ……

Fonction dans la région : ……
certifie l'exactitude des renseignements portés
ci-dessus.

Fait à ……, le
……
Signature et cachet du comité régional:

L'attribution de points à chaque épreuve ainsi que la validation des classements par le Comité Régional UFOLEP attestent de la présence du pilote à chacune des épreuves régionales (à défaut départementales). Certaines régions adoptent certaines particularités propres à leurs championnats régionaux (à défaut départementaux) respectifs (attribution de points qu'aux 15 premiers de chaque catégorie, à condition de ne pas abandonner en cours de manche, etc…).
Pour les inscriptions au S.T.F.-24MX, la C.N.S. ne peut prendre en compte toutes ces particularités. Il est donc demandé aux régions d'adapter leur

système d'attribution de points pour les épreuves dites qualificatives pour le S.T.F.-24MX, afin qu'il réponde aux exigences de qualification de celui-ci.

Article 8. Vérifications-Contrôles (extraits voir règlements S.T.F.-24MX)

Les contrôles sont obligatoires avant l'entrainement. Les pilotes doivent s'y présenter personnellement.

Contrôles Techniques

- Les concurrents devront obligatoirement présenter personnellement,
- leur passeport moto complété pour chacune des manches qualificatives au STF,
- leur machine équipée des numéros de course.
- un casque norme ECE-05 de moins de 5 ans, en bon état et d'un modèle agréé pour l'activité. (USA. SNELL M2010 et 2015 et JIS T 8133),
- un équipement conforme,
- prévoir le nécessaire pour un éventuel démontage du cylindre,
- (pour la vérification de la cylindrée toutes les pièces utilisées pour le remontage seront à la charge du pilote sous contrôle de la CNS, tout refus sera sanctionné par la disqualification du pilote),
- Ils se dérouleront au parc fermé sous le contrôle de la CNS et porteront sur :
- la cylindrée de la machine,
- les éléments de sécurité (cf. Article 4.1),
- l'équipement du pilote,
- la conformité de la numérotation et des plaques (cf. Article 4.2),
- les caméras sont interdites ainsi que le support sur le casque,
- Toutes les motos d'enduro doivent avoir la même configuration qu'une moto de cross :
- (Pièces à démonter : phares, plaques d'immatriculation, compteur et câble de compteur, béquille, renfort de garde boue arrière, le coupe circuit doit être manuel et placé à gauche).
- **Contrôles Administratifs** (après le contrôle technique) ;
- Les concurrents devront obligatoirement présenter personnellement :
- Leur passeport moto complété pour chacune des manches qualificatives au STF-24MX.
- Leur licence UFOLEP activité moto-cross code 29034 en cours de validité.
- Leur licence sport motocycliste.
- La non présentation des documents spécifiques (licence, passeport) entraine des amendes.

8-1 **Assurance.**

Les participants au STF 24 MX, n'étant pas assuré par notre assurance APAC avec leur licence UFOLEP, **il leur est fortement conseillé de souscrire une assurance individuelle accident**. L'assurance obligatoire responsabilité civile est couverte par l'organisation.

Tous comportements répréhensibles vis-à-vis de la loi, du respect d'autrui et de l'éthique de la manifestation sont passibles d'une sanction sportive, voire pénale.

Tous engins à moteur thermique sont interdits sur le site, sauf la moto, le nettoyeur haute pression. Des sanctions, pouvant aller à l'exclusion, pourront être prisent.

ENGAGEMENT INDIVIDUEL

A remplir complètement par le (la) pilote et à adresser obligatoirement avant le 28 juin 2016 au **délégué Régional UFOLEP ou à la Commission Technique Régionale.**

Région : ……Département : ……

Association : ……

Nom et Prénom :……

Adresse : ……

CP : ……Commune : ……

Adresse mél : ……@……

Tél. : ……Portable :……

Né(e) le : …… N° licence : ……

Homologuée le : …… Catégorie : ……

Cylindrée : …… Permis ou CASM : ……

N° identification machine : ……(obligatoire sous peine d'exclusion)

Déclare:

- ❑ M'engager, dans la catégorie précisée ci-dessus au :
- ❑ Super Trophée de France - 24 MX UFOLEP de Moto-cross (1)
- ❑ Trophée de France UFOLEP -24 MX Féminin de Moto-cross (1)
- ❑ Trophée de France UFOLEP -24 MX catégorie Quad (1)
- Qui aura lieu du 12 au 14 août 2016 à (23) CROZANT.
- ❑ Être en règle avec la législation en vigueur
- ❑ Connaître le règlement de la rencontre désignée ci-dessus et m'engager à le respecter.
- ❑ Être informé de l'intérêt d'avoir souscrit une assurance individuelle accident, article 8-3.

Documents à joindre obligatoirement :

- Chèques, à l'ordre de l'UFOLEP, correspondant à :
- 1 chèque d'inscription de :
- ❑ 13 €pour les adultes (1)
- ❑ 6 €pour les jeunes (1)
- ❑ 1 chèque de frais de parc de 9,50 €
- 1 chèque de caution de :
- ❑ 55 €pour les adultes (1)
- ❑ 35 €pour les jeunes (1)

Je joins obligatoirement 1 enveloppe portant mes nom et adresse (format 229 X 324) affranchie à **3,20 €** (Une enveloppe par pilote).

(1). Cocher la case correspondante

Signature du (de la) pilote

Merci d'agrafer le chèque de caution au dos.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS

Je soussigné(e) …… autorise mon fils – ma fille (1)

……à participer au :

☐ Super Trophée de France UFOLEP - 24 MX de Moto-cross (2)

☐ Trophée de France UFOLEP - 24 MX Féminin de Moto-cross (2)

☐ Trophée de France UFOLEP - 24 MX catégorie Quad (2)

qui aura lieu du 12 au 14 août 2016 à 23 Crozant.

Signature des Parents,

(1) rayer la mention inutile
(2) cocher la case correspondante